



## **CCIJP : plus que quelques jours pour voter SNJ-CGT !**

Avec près de 7 000 bulletins au 27 novembre, le nombre de votants qui, en cinq jours, ont participé au second tour de l'élection à la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) représente plus de la moitié des voix recensées au premier tour. La mobilisation doit cependant s'amplifier, car il ne reste plus que quelques jours pour prendre part à l'élection, qui s'achèvera le 7 décembre à 13 heures.

Le second tour est en effet organisé sur une période beaucoup plus courte - deux semaines - que le premier. Mais l'enjeu reste tout aussi primordial, tant la carte d'identité des journalistes professionnels et la commission qui la délivre représentent une composante essentielle du statut du journaliste, au même titre que la convention collective ou la loi Cressard.

Au premier tour, vous avez été 2 732 à accorder votre confiance aux candidates et candidats du SNJ-CGT (lire [notre profession de foi](#) pour le second tour), pour la commission de première instance, la commission supérieure et les correspondant.e.s en régions. Vous avez ainsi conforté la deuxième place du SNJ-CGT parmi les syndicats de journalistes, en lui apportant près de 150 voix supplémentaires par rapport à 2018. Avec un taux de participation qui a, lui aussi, augmenté, mais pas suffisamment pour atteindre le quorum de 50%.

Avec ses quatre élu.e.s au sein de la CCIJP, le SNJ-CGT a œuvré sans relâche pour faire respecter la convention collective, vérifier le caractère journalistique des supports et prendre en compte les difficultés liées à la pandémie pour les journalistes les plus précaires.

Pour ce nouveau mandat de trois ans, le SNJ-CGT propose notamment une réflexion sur la notion de « régularité » de l'activité pour la première demande de carte et sur le niveau d'ancienneté requis pour obtenir la carte en situation de chômage.

**Alors, jusqu'au 7 décembre, votez et faites voter SNJ-CGT !**

**Montreuil, le 29 novembre 2021.**

Lire la [profession de foi du SNJ-CGT](#).